

## Décision n° D2021\_070

**Le président du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

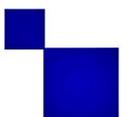
Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du mercredi 22 septembre 2021,

**décide**



**- D'APPROUVER l'avenant n°9 au marché n°20169300001644 (Lot 1 - Clos-Couvert), conclu avec l'entreprise TERIDEAL pour les travaux de construction des nouveaux bâtiments techniques pour la DEA et d'un garage départemental à Rosny-sous-Bois, d'un montant en plus-value de 1 310 949,12 euros HT, soit 1 573 138,95 euros TTC, augmentant de 7,54 % le montant initial du marché modifié par les avenants 1 à 8 et l'établissant à 18 693 372,03 euros HT soit 22 432 046,44 euros TTC ;**

**- DE SIGNER l'avenant, dont projet ci-annexé, au nom et pour compte du Département.**

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211117-D2021\_070-AR